

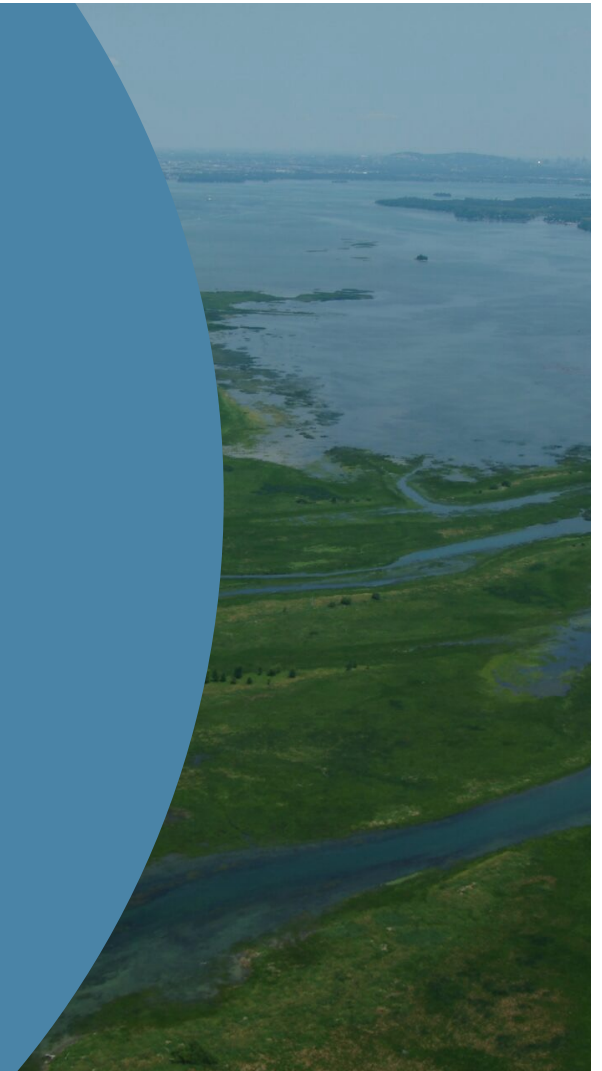
Programme Héritage

Projet de conversion de culture
annuelle en culture pérenne dans le
bas littoral du lac Saint-Pierre



Journée Phare III

19 mars 2026



1

Contexte



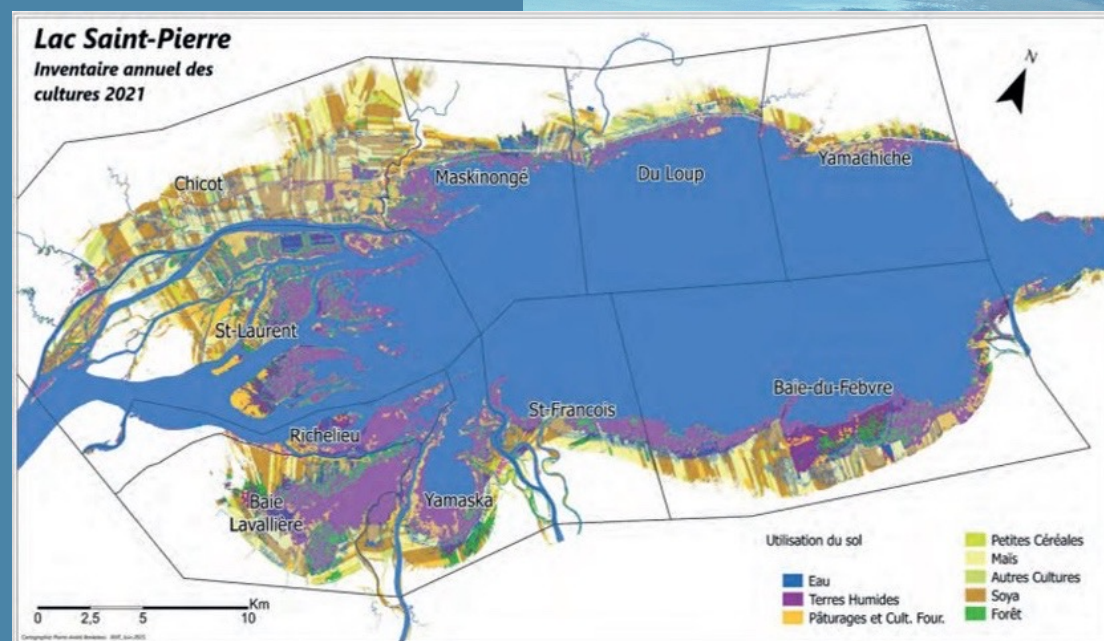
État de la situation au lac Saint-Pierre

200 agriculteurs qui cultivent :

- 5 050 ha de terres dans le littoral du lac Saint-Pierre;
- dont environ 85% d'entre elles sont maintenant en cultures annuelles.



Les cultures pérennes occupaient 80 % des terres cultivées en 1950 et moins de 10 % en 2016.





État de la situation au lac Saint-Pierre

En 2017, le gouvernement du Québec a lancé une **Stratégie pour l'avenir du littoral du lac Saint-Pierre (LSP)** avec un investissement de **14 M\$**.

Objectifs principaux :

- **Adapter l'agriculture** aux conditions particulières du LSP pour améliorer la qualité de l'écosystème.
- **Évaluer les impacts** des pratiques agricoles et des projets de restauration (sociaux, économiques, environnementaux et fauniques).
- **Proposer un modèle de gestion agricole durable** basé sur les résultats des recherches.



Rapport du Pôle d'expertise

- En 2024, dans son rapport final, le *Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre*, propose quatre recommandations majeures :
- Protéger et réhabiliter les milieux naturels
- Couvrir de végétation pérenne les zones basses du littoral
- Adapter la régie des cultures annuelles dans les zones hautes du littoral
- Protéger les sols des bassins versants des ruisseaux tributaires contre l'érosion du sol et le ravinement.



2

Description du programme Héritage





Objectifs

Préserver et restaurer les milieux naturels du lac Saint-Pierre en partenariat avec les producteurs agricoles tout en assurant un équilibre entre conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et la viabilité économique des fermes



OBJECTIFS DE GESTION

Recommandation 1

Les milieux naturels du littoral du lac Saint-Pierre doivent être réhabilités et mieux protégés.

Recommandation 2

Les zones basses du littoral (<6,55 m à Sorel) doivent être couvertes en priorité de végétation pérenne (herbacée, arbustive ou arborescente).

Programme Héritage

Recommandation 3

Dans les zones hautes du littoral (>6,55 m à Sorel), la régie des cultures annuelles doit être adaptée.

Recommandation 4

Plus des deux tiers des sols des bassins versants des ruisseaux tributaires du littoral doivent être adéquatement protégés contre l'érosion du sol et le ravinement, engageant ainsi les producteurs hors-littoral dans les efforts de réhabilitation du littoral.

MODE DE GESTION

Proposition A

Une démarche à inscrire sur le temps long avec une approche incrémentale.

Proposition B

Un dialogue entre le gouvernement provincial et les acteurs territoriaux à reconstruire.

Proposition C

Une gouvernance territoriale à améliorer pour faciliter les communications, maintenir une direction d'ensemble et coordonner.

Proposition D

Un ensemble de solutions flexibles et adaptées aux réalités écologiques et aux réalités socioéconomiques des producteurs dont le rachat des terres devrait être proposées aux producteurs.

Proposition E

Un conseil agricole dont la portée dans l'intégration de pratiques agricoles durables par les producteurs est à maximiser.





Caractéristiques

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- L'agriculteur reste propriétaire
- Entente de gré à gré sur 25 ans
- Conversion de cultures annuelles en cultures pérennes
- Compensation financière pour la perte de revenus
- Solution clé en main:
 - Planification
 - Implantation
 - Entretien et suivi

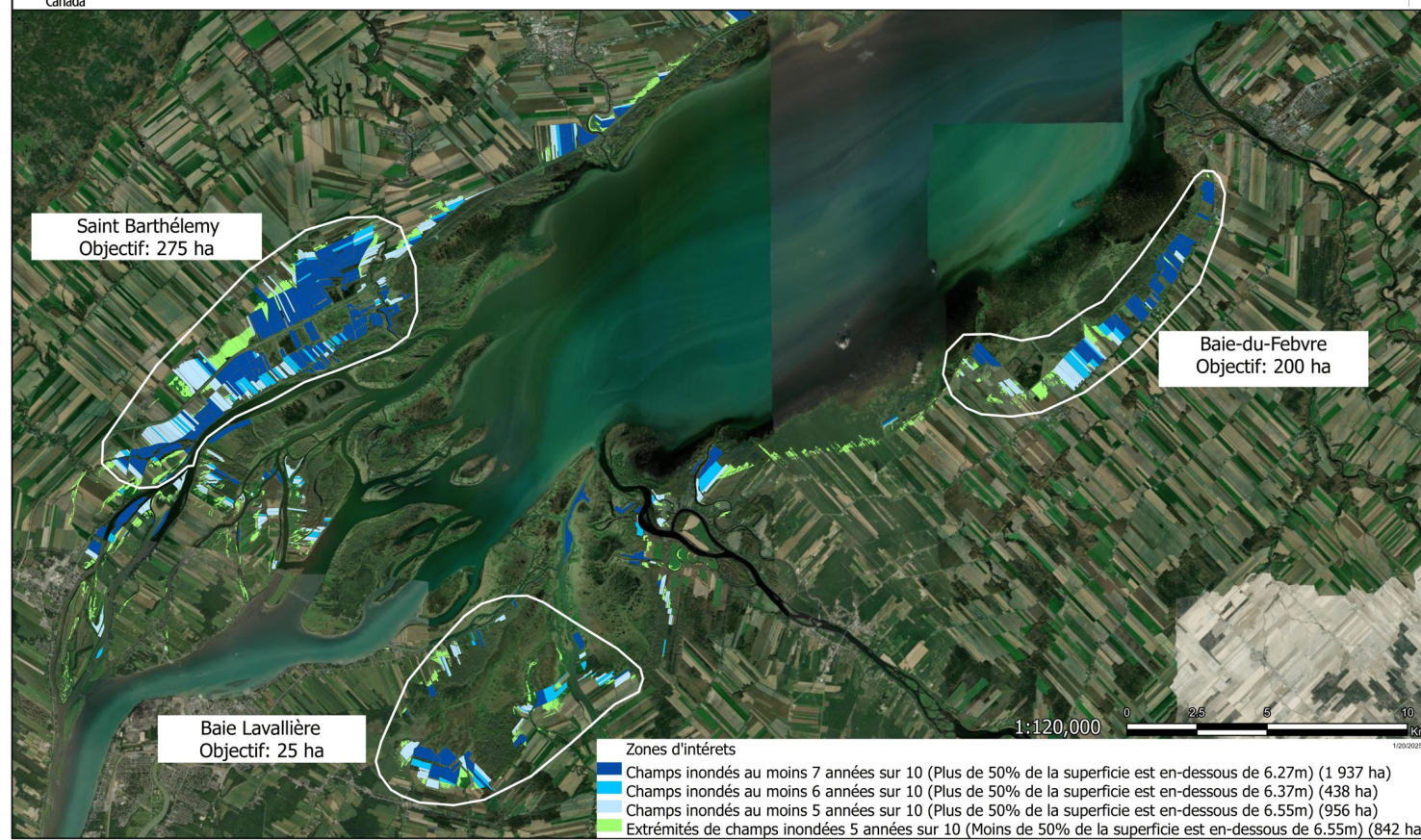


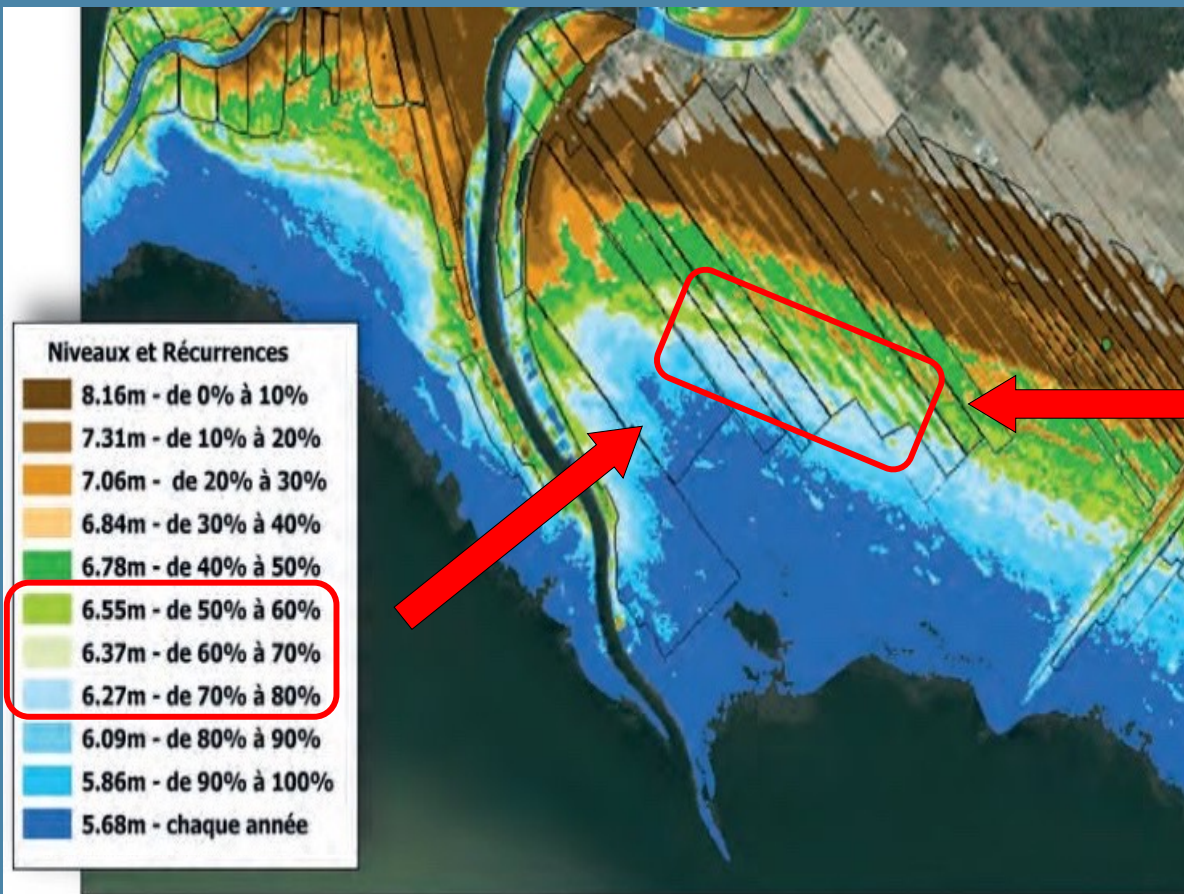


Les partenaires

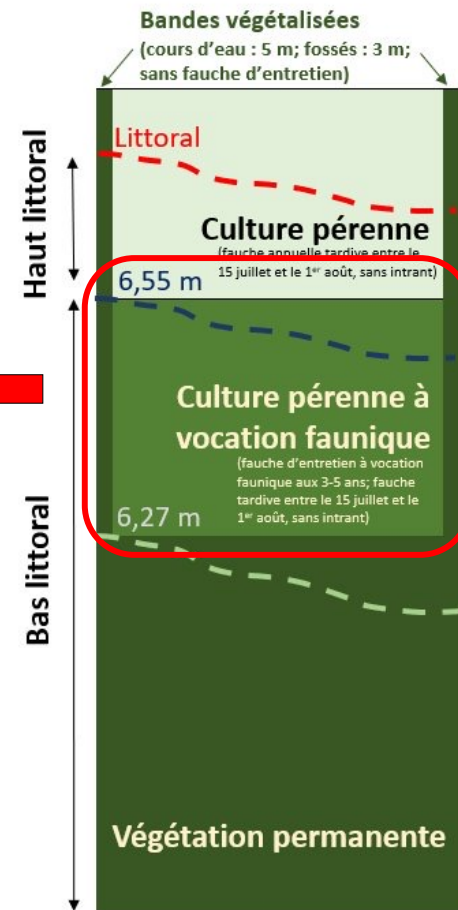
- Le gouvernement du Québec :
MAPAQ
MELCCFP
- Les UPAs régionales autour du lac Saint-Pierre :
Centre-du-Québec
Montréal
Mauricie / Lanaudière
- Les organismes de conservation du lac Saint-Pierre :
Région Bisopère / ZIP du lac Saint-Pierre
SCCN & Nature Québec
- Autres partenaires :
Habitat
ALUS
Premières Nations





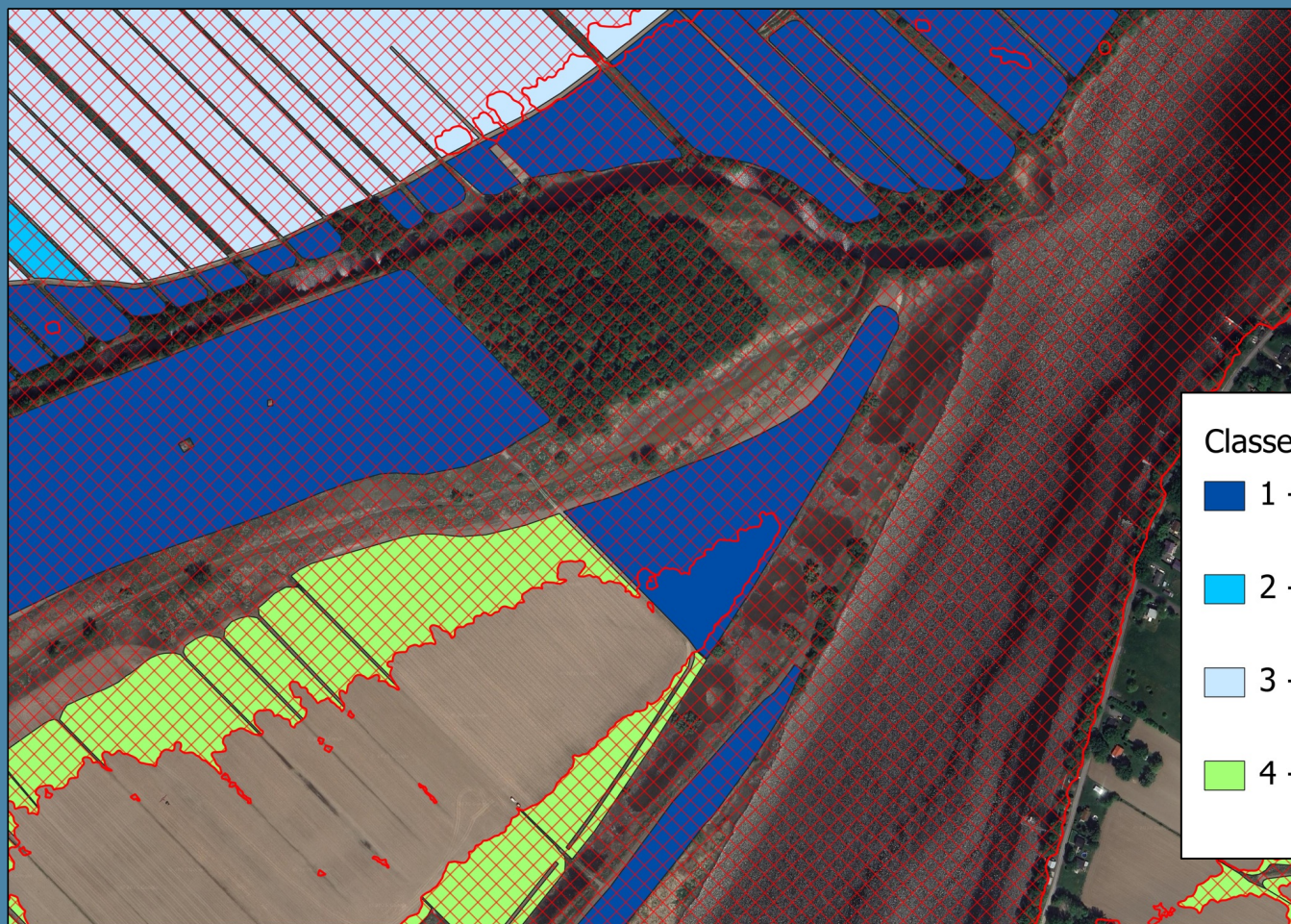


SCÉNARIO RESAURATION (partenaires de la conservation)







Référence : Campeau et al., 2023. Synthèse et recommandations des recherches du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre – Réurrence des niveaux maximums de crue dans le littoral du LSP dans le secteur de Pierreville.

Vue aérienne d'une parcelle restaurée



Classes de protection

-  1 - Plus de 50% de la superficie est en-dessous de 6.27m
-  2 - Plus de 50% de la superficie est en-dessous de 6.37m
-  3 - Plus de 50% de la superficie est en-dessous de 6.55m
-  4 - Moins de 50% de la superficie est en-dessous de 6.55m



Outil de pérennisation

L'outil prendra la forme d'un bail commercial signé entre l'agriculteur et CIC pour une durée de 25 ans. À chaque cycle de 5 ans, l'agriculteur et CIC pourront ajuster les termes du contrat en fonction de la nouvelle réalité du moment. La résiliation du bail sera possible conformément aux clauses de sortie. Si l'agriculteur souhaite mettre fin au contrat à l'intérieur d'un cycle, des pénalités seront à prévoir, par exemple le remboursement des montants investis.

Entente de 25 ans

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Cycle 4

Cycle 5



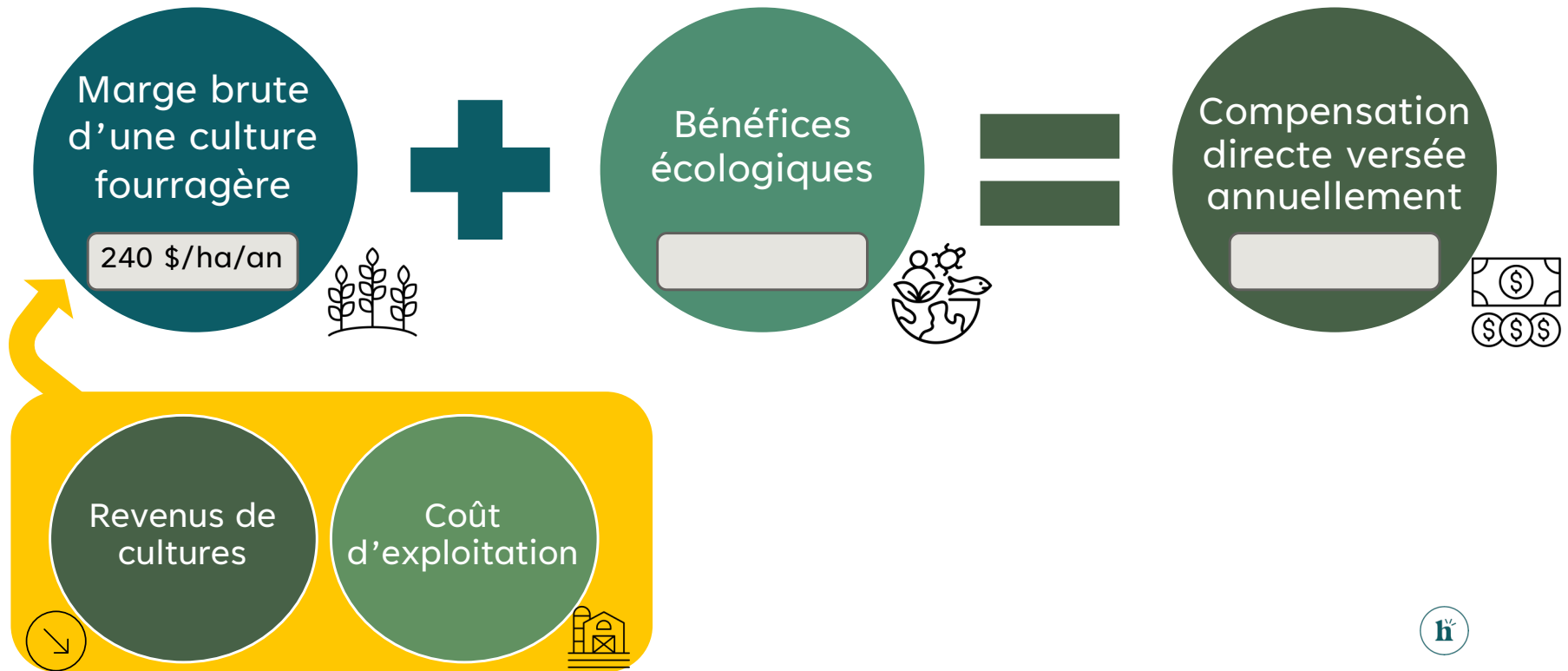
Mesures de compensation (Mandat Firme Habitat)

Objectif : Définir les bases d'un programme de compensation pour les agriculteurs du littoral du lac Saint-Pierre.

- **Phase 1 :** Collecte des données, analyse, consultation et modélisation préliminaire.
- **Phase 2 :** Modélisation finale, rencontres des parties prenantes et rapport.



Calcul du paiement annuel direct



Mot de bienvenu

Présentation du projet

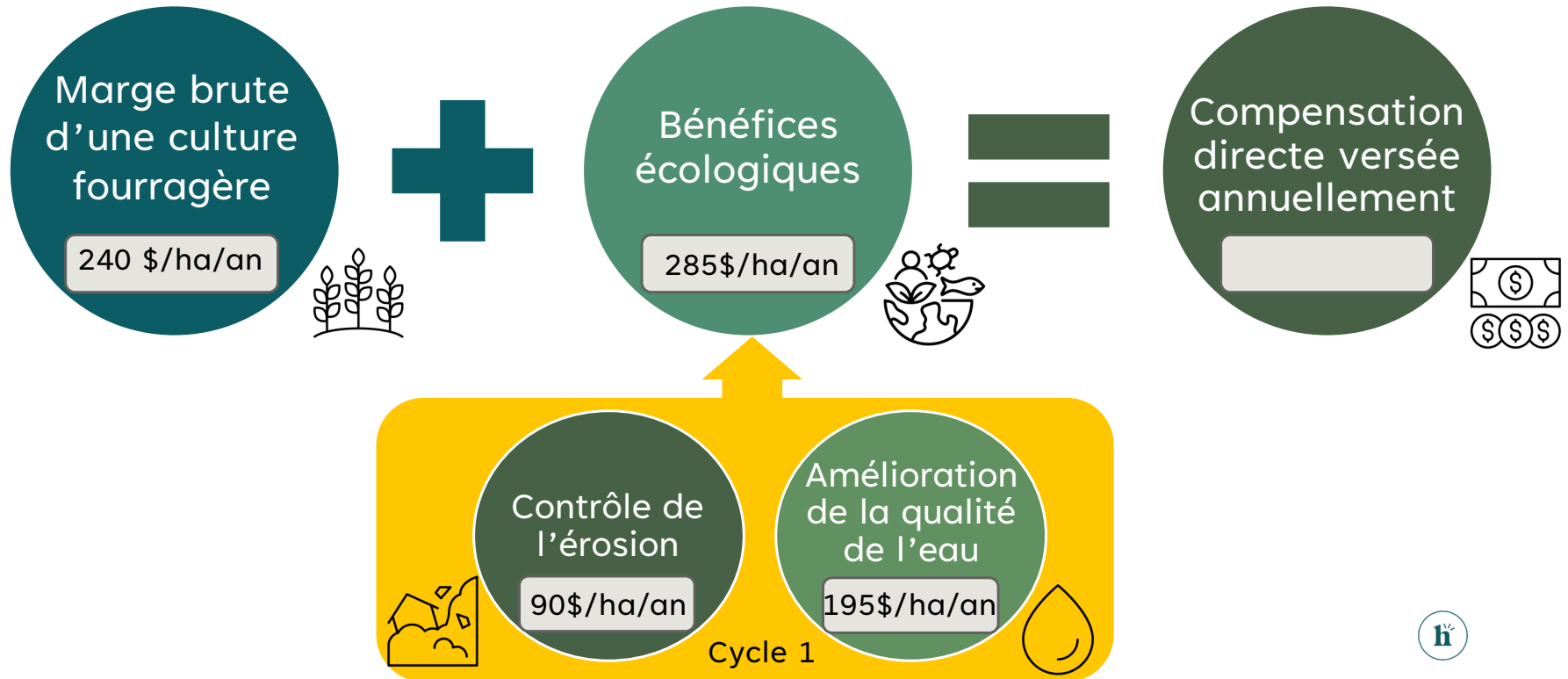
Présentation de l'outil

Questionnaire

Retour en groupe

Mot de fin

Calcul du paiement annuel direct



Mot de bienvenu

Présentation du projet

Présentation de l'outil

Questionnaire

Retour en groupe

Mot de fin



Calcul du paiement annuel direct



À noter

La compensation directe prendra en compte l'inflation

Elle est également **bonifiée tous les 5 ans**, car les bénéfices écologiques augmentent



Mot de bienvenu

Présentation du projet

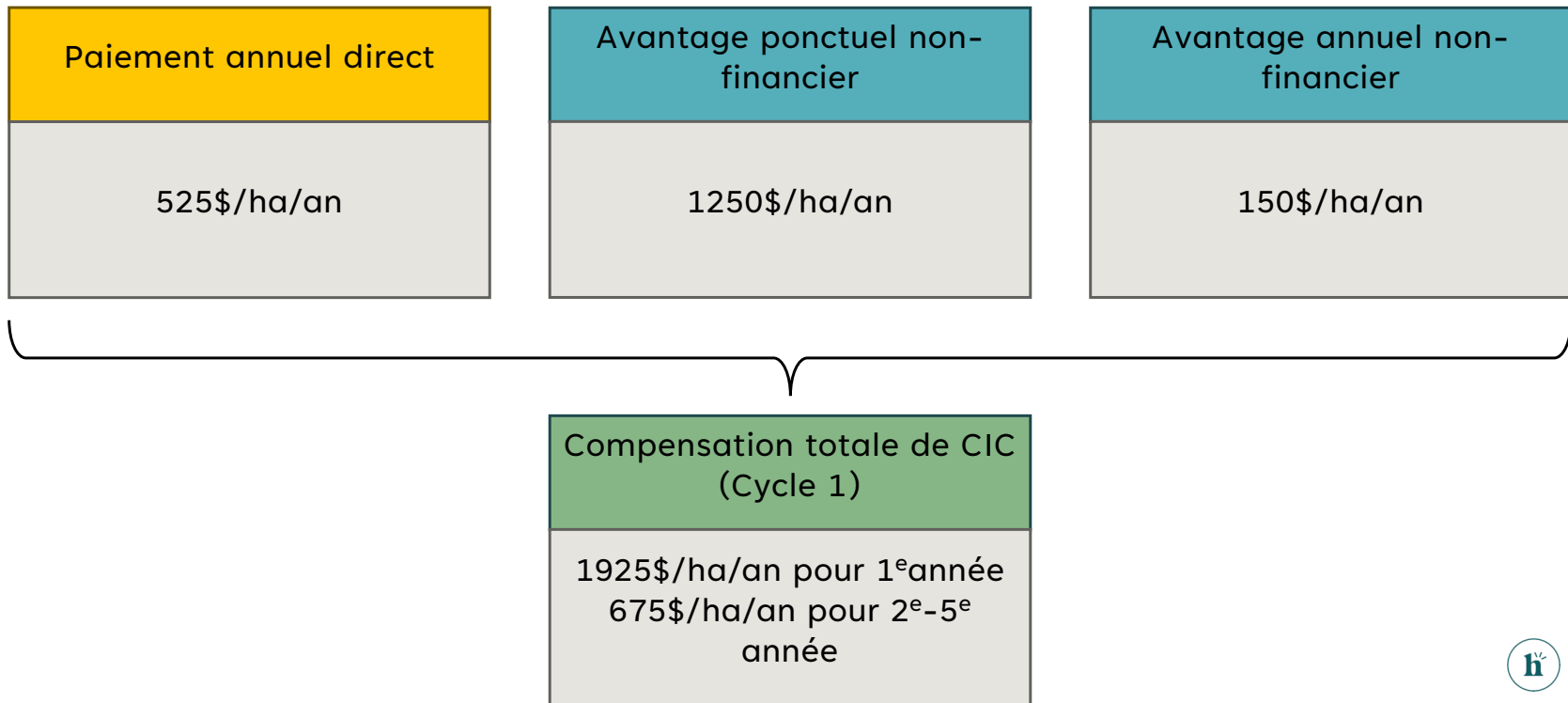
Présentation de l'outil

Questionnaire

Retour en groupe

Mot de fin

Programme de compensation



Mot de bienvenu

Présentation du projet

Présentation de l'outil

Questionnaire

Retour en groupe

Mot de fin

- **Année 1** : Élaboration des outils, planification stratégique, recherche appliquée sur le terrain, développement des partenariats et organisation administrative.
- **Année 2** : Promotion du programme auprès du public et des producteurs, début des travaux sur le terrain et première année de conversion des cultures.
Objectif : 50 hectares convertis
- **Années 3 à 5** : Suivi écologique et agronomique des sites établis, accompagnement des participants, et augmentation progressive des superficies converties.
Objectifs : Année 3 : 100 hectares
Année 4 : 150 hectares
Année 5 : 200 hectares

Objectif global : 500 hectares

Merci !



André Michaud, Chef, Restauration et création
de milieux humides

a_michaud@canards.ca

418-806-3444

